



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 30 mai 2024 - Délibération n° 2024-059

CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET AJUSTEMENT DES EMPLOIS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 17 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Nicolas Régis.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Responsable du pôle patrimoine naturel et biodiversité, espaces publics et mobilité :

Par délibération n° 2023-108 du 14 décembre 2023, l'assemblée a créé un poste permanent de Responsable du pôle patrimoine naturel et biodiversité, espaces publics et mobilité aux conditions suivantes :

Missions du poste :

- Définition et mise en œuvre des orientations stratégiques du pôle,*
- Pilotage, planification et mise en œuvre des projets du pôle,*
- Management d'une équipe pluridisciplinaire,*
- Pilotage de la gestion administrative, juridique et budgétaire du pôle.*

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le - **3 JUIN 2024**
ID : 035-213502362-20240530-SG2024_237-DE

Description du poste :

- *Catégorie : A,*
- *Filière : Technique,*
- *Grade : Ingénieur ou Ingénieur principal,*
- *Emploi : Responsable de pôle à vocation technique,*
- *Temps de travail : Temps complet,*
- *Date de création : 1^{er} juin 2024.*

Le choix de la commission de recrutement s'est porté sur un agent ayant le grade d'attaché, aussi il est proposé à l'assemblée d'ajuster ce poste à compter du 1^{er} juin 2024 sur la filière administrative et au grade d'attaché.

Instructeur des autorisations d'urbanisme et d'enseignes :

Par délibération n° 2023-108 du 14 décembre 2023, l'assemblée a créé un poste permanent Instructeur des autorisations d'urbanisme et d'enseignes aux conditions suivantes :

Missions du poste :

- *Mise en application du droit des sols (ADS),*
- *Mise en application du Règlement Local de Publicité,*
- *Accompagnement des autres activités urbanisme et affaires foncières.*

Description du poste :

- *Catégorie : B,*
- *Filière : Technique ou Administrative,*
- *Cadre d'emplois des techniciens ou rédacteurs territoriaux,*
- *Grade : Technicien ou Rédacteur,*
- *Emploi : Instructeur à vocation technique,*
- *Temps de travail : Temps complet,*
- *Date de création : 1^{er} juin 2024.*

Le choix de la commission de recrutement s'est porté sur un agent ayant le grade d'adjoint administratif, aussi il est proposé à l'assemblée d'ajuster ce poste à compter du 1^{er} juin 2024 au grade d'adjoint administratif.

Gestionnaire de domaine public :

Par délibération n° 2023-107 du 14 décembre 2023, l'assemblée a créé un poste non permanent en contrat de projet de Gestionnaire de domaine public aux conditions suivantes :

Activité du chargé de projet :

- *Participer à l'écriture, à la mise en œuvre et à l'actualisation des documents cadres,*
- *Intervenir sur le terrain avec le support et en appui des autres services de la Direction et de la Collectivité,*
- *Réaliser des missions spécifiques en lien avec les compétences de Redon Agglomération.*

Description du poste :

- *Catégorie : B,*
- *Filière : Technique,*
- *Cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*
- *Indice brut de rémunération maximum : 415,*
- *Emploi : Technicien génie civil, travaux publics, voirie et réseaux,*
- *Temps de travail : Temps complet,*
- *Période de création : du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2026.*

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le - 3 JUIN 2024
ID : 035-213502362-20240530-SG2024_237-DE

Condition de recrutement :

- *Justificatif de diplôme : Formation générale dans les travaux publics,*
- *Justificatif d'expérience : au moins deux ans dans une mission équivalente.*

Le choix de la commission de recrutement s'est porté sur un agent en interne fonctionnaire ayant le grade d'agent de maîtrise, aussi il est proposé à l'assemblée d'ajuster ce poste à compter du 1^{er} juin 2024 au grade d'agent de maîtrise pour une durée de deux ans du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026.

Coordinateur du Projet Sportif Municipal (PSM) :

Par délibération n° 2020-124 du 10 décembre 2020, puis délibération n° 2022-095 du 29 septembre 2022, l'assemblée a créé un poste non permanent en contrat de projet de Coordinateur du Projet Sportif Municipal aux conditions suivantes :

Activité du chargé de projet :

Coordonner et animer la politique sportive de la Ville en lien avec l'Office Municipal des Sports :

- *Coordonner le Projet Sportif Municipal,*
- *Organiser les trois commissions (santé, éducation, vie des clubs) du Projet Sportif Municipal (préparation, animation, compte rendu),*
- *Porter des projets en lien avec l'Office Municipal des Sports,*
- *Animer, rassembler les différentes parties prenantes autour de la politique sportive de la Ville (associations sportives, professionnels médicaux, Éducation Nationale, État, etc...).*

Assister le responsable du service des sports dans la gestion du service sport.

Description du poste :

- *Catégorie : B,*
- *Filière : Administrative,*
- *Grade : Rédacteur,*
- *Indice de rémunération maximum,*
- *Emploi : Coordinateur du Projet Sportif Municipal,*
- *Temps de travail : Temps complet,*
- *Période de création : du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, puis prolongation au 31 décembre 2024.*

Condition de recrutement :

- *Justificatif de diplôme : Bac + 3 en sport, éducation ou animation,*
- *Justificatif d'expérience : au moins deux ans en qualité de chef de projet (sport, éducation, animation).*

Après une période sans coordinateur du Projet Sportif Municipal, un remplacement assuré par le GESPR, puis un auto-entrepreneur, un recrutement a abouti avec une prise de poste au 2 mai 2024. Pour permettre l'accomplissement du projet, il est proposé à l'assemblée d'ajuster ce poste au 1^{er} juin 2024 en contrat de projet jusqu'au 31 décembre 2026, qui correspondra à six ans de projet.

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juin 2024 est en annexe.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le - **3 JUIN 2024**
ID : 035-213502362-20240530-SG2024_237-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2024,
tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Stéphane Lefebvre
Conseiller Municipal

Mis en ligne le - **4 JUIN 2024**

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240530-SG2024_237-DE

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP c		
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Administrative	A	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Administrative	A	Attaché	TC		5	4	1	5,00	4,00	
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Administrative	B	Rédacteur	TC		6	4	2	6,00	4,00	
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		6	6	0	6,00	6,00	
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		10	8	2	10,00	8,00	
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80	
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56	
Animation	B	Animateur principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Animation	B	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		3	2	1	3,00	2,00	
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC	28	1	1	0	1,00	0,80	
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		2	1	1	2,00	1,00	
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		2	2	0	2,00	2,00	
Technique	A	Ingénieur principal	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Technique	A	Ingénieur	TC		4	3	1	4,00	3,00	
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Technique	B	Technicien	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		6	6	0	6,00	6,00	
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		7	7	0	7,00	7,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		30	30	0	30,00	30,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC	31,5	1	1	0	1,00	0,90	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		10	10	0	10,00	10,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	2	2	0	1,80	1,80	
Technique	C	Adjoint technique	TC		19	18	1	19,00	18,00	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	4	4	0	3,60	3,60	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	8	8	0	6,40	6,40	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79	
Totaux						161,00	152,00	9,00	157,94	148,64